



62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES (28-30 octobre 2021)

- ADDITIF N°1 Organismes -

1) - Modifications Article 6 du Règlement Particulier relatif aux Sites et Infrastructures :

Suite à l'annulation de l'ES 10 du Circuit de Kartix à cause de la coupure totale à la circulation de la RD4 au niveau de Cazilhac, seul accès direct au circuit,

- Article 6.1 P Description :

« Le 62^{ème} Critérium des Cévennes représente un parcours total de 775,0 km et comporte ~~13~~ **12** épreuves spéciales, dont ~~7~~ **6** E.S. différentes, d'un total de ~~194~~ **192,5** km (soit, 25 %). Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Les épreuves spéciales sont » : suppression dans le tableau de la ligne ES 10, Kartix. Les numéros des ES restent inchangés.

- Article 6.2 P Reconnaissances :

Suppression, dans le tableau du planning des reconnaissances, de la ligne ES 10 Kartix : « ~~Reconnaissance (1 seul passage) avec véhicule de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A, Le Vigan~~ ».

2) – Modification Article 4.3.2 P du Règlement Particulier relatif au Parc d'assistance du VIGAN :

Parc remorques : Camping du Pont Vieux – 30120 AVEZE

« Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques sont à votre disposition : ~~Village de Vacances La Pommeraiie 30120 – LE VIGAN~~ ou **Camping du Pont Vieux 30120 – AVEZE** et Parking le Pirée avenue du Pirée 34000 – MONTPELLIER »

Fait à Montpellier le 30 septembre 2021
Pour le Comité d'organisation,

Alain SZAFARCZYK, Président

(sous réserve d'approbation par la FFSA)



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT
Adresse administrative : Résidence le Rimbaud Bat A – 577, Avenue Louis RAVAS
34080 – MONTPELLIER Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr
Adresse postale : B.P. 7 34690 FABREGUES - www.asa-herault.com